



**Les VERT-E-S suisses**

Bettina Beer  
Waisenhausplatz 21  
3011 Berne

bettina.beer@gruene.ch  
031 511 93 21

Département fédéral de l'Intérieur  
Inselgasse 1  
3003 Berne

*par e-mail à : jugendschutz@bsv.admin.ch*

Berne, le 5 octobre 2023

**Consultation sur l'Ordonnance sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo**

Mesdames, Messieurs,

Les VERT-E-S vous remercient d'avoir été sollicités pour la consultation sur l'Ordonnance sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (OPMFJ).

Dans l'ensemble, **les VERT-E-S soutiennent l'OPMFJ**, qui concrétise la Loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Nous aimerions cependant attirer l'attention sur les points suivants :

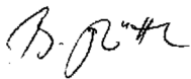
- Art. 1 : Les procédures de contrôle de l'âge avant la première utilisation de services à la demande au sens de l'art. 1 **doivent avant tout être adaptées à la pratique et tenir compte des réalités de vie et des besoins des enfants et des adolescents**. Il convient d'examiner comment, lors de la mise en service des systèmes de contrôle de l'âge, les procédures définies par l'organisation de branche peuvent également être appliquées une seule fois aux comptes d'utilisation déjà existants.
- Art. 2 : **Les dispositions relatives aux exigences posées au système de contrôle parental selon l'art. 2 sont adaptées à l'objectif et proportionnées**, car la nécessité d'un réglage unique pour l'autorisation ne représente pas une charge excessive. Selon l'art. 2, al. 2, la possibilité légale de limiter les contenus dont doit disposer le système de contrôle parental d'un service à la demande ne concerne que les tranches d'âge. Comme indiqué dans le rapport explicatif, la base technique peut également présenter d'autres possibilités de filtrage, comme le blocage des microtransactions, mais celles-ci ne sont pas obligatoires. Du point de vue des VERT-E-S, cette réglementation n'est pas satisfaisante. Les microtransactions dans les jeux vidéo sont liées à des risques considérables pour les enfants et les jeunes. Pour que les parents puissent assumer leur responsabilité, il faut viser une plus grande transparence en ce qui concerne les microtransactions. **Les VERT-E-S suggèrent donc d'adapter l'al. 2 de manière à ce que les systèmes de contrôle parental indiquent obligatoirement la possibilité de bloquer les microtransactions**, en combinaison avec des informations explicatives sur leur fonctionnement.
- Section 2 : La prise de responsabilité accrue de la branche du cinéma et des jeux vidéo visée par l'autorégulation est à saluer. Mais **elle ne doit pas conduire à ce que les réglementations convenues reflètent trop unilatéralement les intérêts du secteur**.

Pour une réglementation efficace de la protection de la jeunesse, il est donc important et juste d'intégrer l'expertise indépendante des organisations de protection de l'enfance et de la jeunesse. Il est souhaitable de faire appel à différentes évaluations indépendantes lors de l'élaboration d'une réglementation spécifique de protection de la jeunesse.

- Art. 7, al. 2 : Nous aimerions attirer l'attention sur le fait que **les contenus inappropriés pour les mineurs selon l'art. 7, al. 2 ne se limitent pas aux représentations de violence excessive ou d'actes sexuels explicites**. Le développement psychique sain des enfants et des adolescents peut également être entravé par d'autres représentations qui ont pour contenu une image de soi et des autres dangereuse pour la santé ou problématique d'une autre manière (automutilation, suicide, troubles alimentaires, fake news, radicalisation, etc.).
- Section 7 : Pour que les efforts de prévention soient les plus efficaces possibles, **il est indispensable de financer à hauteur suffisante les activités et les projets pilotes** afin de pouvoir développer et mettre en œuvre un nombre d'offres adéquat. Lors de l'octroi des aides financières pour les activités et les projets pilotes suprarégionaux et de la fixation de leur montant, il convient de garantir une transparence maximale.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position.

Meilleures salutations



Balthasar Glättli  
Président



Bettina Beer  
Secrétaire politique